



Objet : Convocation assemblée générale électorale 2024

Guilherand-Granges, le 28 mai 2024

Madame, Monsieur le Président,

Au titre de votre statut de Président de club, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale électorale 2024 du District Drôme-Ardèche de Football qui se tiendra le :

**JEUDI 13 JUIN 2024 à 18h30,**  
*au siège du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes - 290, rue Faventines à VALENCE (26000)*

Les éléments évoqués lors de cette assemblée feront l'objet d'un encart particulier sur le site internet du District, et seront publiés dans le journal Foot Numéro Spécial « Assemblée Générale ». Veuillez trouver également ci-après l'ordre du jour de cette assemblée. Nous vous précisons que le journal Foot Numéro Spécial « Assemblée Générale » ne sera pas remis en format papier, lors de l'Assemblée Générale et sera disponible sur notre site.

Nous vous informons que **le club doit être représenté par son Président muni de sa licence FFF et d'une pièce d'identité** et qu'en cas d'absence, **son remplaçant muni de sa licence FFF et d'une pièce d'identité (dirigeant du même club ou d'un autre club) doit être muni d'un pouvoir établi sur le coupon ci-dessous ou sur un document avec en tête du club, portant la signature du président et le cachet du club.**

Nous vous rappelons que la représentation de votre club est **obligatoire** et que toute absence sera amendée.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du District Drôme-Ardèche  
Jean François VALLET

## POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU DISTRICT DROME-ARDECHE – JEUDI 13 JUIN 2024

La personne licenciée détentrice du présent pouvoir devra être munie de sa licence FFF et d'une pièce d'identité

Je soussigné(e) M. / Mme .....Président(e) du club de.....

N° d'affiliation .....

Déclare donner pouvoir à M. / Mme ..... N° de licence .....

du club.....N° d'affiliation .....

pour me représenter lors de l'assemblée générale électorale du District Drôme-Ardèche de Football, le JEUDI 13 JUIN 2024 à VALENCE et de participer à l'élection du Comité de Direction du District et à l'élection de la délégation du District pour l'Assemblée Générale de Ligue et aux autres votes qui se tiendront lors de cette Assemblée.

Cachet du club

Nom – Prénom

Signature

*Document à donner par votre représentant au bureau d'émargement le jour de l'assemblée générale*



## ORDRE DU JOUR – Assemblée Générale Élective 2024

### 18H30 : ACCUEIL DES CLUBS

- Emargements.
- Remise des différents documents ainsi que les supports de vote.

### 19H00 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

- Mot d'accueil du Président.
- Allocutions des personnalités.
- Quorum.

### 19H35 : OUVERTURE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### ÉLECTION – MANDATURE 2024 - 2028

- Lecture du PV de la commission de contrôle des opérations électorales.
- Présentation de la liste.
- Présentation des modalités de vote.
- Vote des clubs.
- Annonce des résultats.

#### ÉLECTION - DÉLÉGATION DU DISTRICT DROME-ARDÈCHE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL

- Présentation de la liste des candidatures.
- Présentation des modalités de vote.
- Vote des clubs.
- Annonce des résultats.

#### PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Article 226 des Règlements Généraux – Vœux du District Drôme Ardèche. (vote)
- Article 10 – Championnats Séniors. (vote)
- Article 4 - Championnat U17. (vote)

### 20H50 : QUESTIONS DIVERSES

- Questions diverses - Seules les questions posées par écrit et reçues au District avant le mardi 04 juin 2024 seront traitées.

### 20H55 : REMISE DES RÉCOMPENSES

- Challenge du Fair-Play 2023/2024.
- Prix d'Encouragement Crédit Agricole 2023/2024.
- Finalistes des finales des Coupes 2023/2024.
- Section Foot Loisirs : AS Chavanay
- Pôle d'Excellence du Football Amateur de Valence.
- Kenzo GAUCHER – Nommé Jeune Arbitre de la Fédération.
- Roland VIALLET.
- Membres sortants du Comité de Direction.

**Allocution du représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.**

**Allocution et clôture de l'assemblée générale par le Président du District.**

Nous vous informons que le club doit être représenté par son Président muni de sa licence et qu'en cas d'absence, son remplaçant muni de sa licence FFF (dirigeant du même club ou d'un autre club) doit être muni d'un pouvoir établi sur le document officiel ou sur un document avec en tête du club, portant la signature du président et le cachet du club.

Nous vous rappelons que la représentation de votre club est **obligatoire** et que toute absence sera amendée.